

Les 12 mois
du 1/4 h

SÉCURITÉ



2025

NOVEMBRE

Travailler en situation de handicap

Travailler ensemble, c'est inclure chacun !

✓ Le handicap peut être **visible ou invisible** : chaque situation mérite attention et adaptation.

✓ **L'accessibilité** concerne les locaux, les outils, l'organisation, mais aussi la communication.

✓ **Le maintien dans l'emploi est un droit**, soutenu par l'employeur, le service de prévention et de santé au travail et des dispositifs spécifiques comme la RQTH.

✓ Le **dialogue** est la clé : exprimer ses besoins et écouter sans préjugés.

✓ **La Loi handicap du 11 février 2005** : impose à l'employeur des obligations d'accessibilité, de non-discrimination, d'accompagnement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Intérêt du ¼ sécurité / valeur ajoutée :

→ Adapter le poste ou l'environnement de travail améliore le bien-être de tous, pas seulement celui des personnes en situation de handicap.

→ Ces mesures doivent être intégrées dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

→ Prévenir les risques liés au handicap (isolement, fatigue, mésadaptation) évite des accidents, des arrêts longs et des discriminations.



Chiffres clés

En France, près d'un salarié sur cinq est concerné par une situation de handicap à un moment de sa vie professionnelle.

Animateur



Salarié

